DOCUMENT RESUME

ED 382 233 JC 950 086

TITLE	Conseil des colleges: Quatorzieme rapport annuel, 1992-1993 (Council of Colleges: Fourteenth Annual Report, 1992-93).
INSTITUTION	Conseil des Colleges, Quebec (Quebec).
REPORT NO	ISBN-2-551-15808-7; ISSN-0226-9147
PUB DATE	93
NOTE	40p.; For the Twelfth and Thirteenth Annual Reports, see JC 950 084-085.
PUB TYPE	Reports - Descriptive (141)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS	*Community Colleges; *Evaluation Research; Foreign Countries; Program Evaluation; State Action; *State Agencies; *Statewide Planning; Two Year Colleges; *Vocational Education
IDENTIFIERS	*Conseil des Colleges PQ; Quebec

ABSTRACT

This report reviews the 1992-93 activities of Quebec's Council of Colleges and its commissions on evaluation and vocational education. Part 1 focuses on the Council of Colleges and its mandate, composition, internal organization, activities, meetings, consultations, nominations to the Council and its commissions, advisory and research reports, and communications. Parts 2 and 3 deal with the two commissions, providing for each information on mandate, composition, activities, meetings, priorities and actions taken for 1992-93, and advisory reports. The section dealing with the Commission on Evaluation also includes information on reports submitted to the Council of Colleges and research activities. Appendixes provide brief summaries of Council reports on the establishment of CEGEP Marie-Victorin, new and eliminated programs, institutional policies on the evaluation of learning, changes in the role of technicians and in technical training, alternative instruction in France, specialized centers, guide to the evaluation of training programs, modular programs, and lists of Council members and publications. (AC)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

ED 382 233

Conseil des collèges

Quatorzième rapport annuel 1992-1993

JC 950 084

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)
This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
Minor changes have been made to improve reproduction quality.
Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY
M. Poulin
TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Québec

BEST COPY AVAILABLE

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des collèges

Quatorzième rapport annuel 1992-1993

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil des collèges

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-15808-7
ISSN : 0226-9147
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Conseil des collèges au 15 juin 1993.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science,

Lucienne Robillard

Québec, août 1993

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur le Conseil des collèges*, j'ai l'honneur de vous présenter le quatorzième rapport annuel du Conseil des collèges pour la période du 1er juillet 1992 au 30 juin 1993. Ce rapport fait état des principales activités du Conseil pour la période indiquée.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil des collèges,

Yvon Morin

Québec, juin 1993

Table des matières

Un dernier mot du président du Conseil 11

1. Le Conseil des collèges 13

1.1 Présentation **13**

1.2 Mandat **13**

1.3 Composition **13**

1.4 Organisation interne **15**

La permanence du Conseil des collèges au 30 juin 1993 **16**

1.5 Activités **16**

1.5.1 Réunions **16**

1.5.2 Nominations au Conseil et aux commissions **17**

1.5.3 Avis **17**

1.5.4 Rapports **17**

1.5.5 Communications **17**

1.6 Conclusion **17**

2. La Commission de l'évaluation 19

2.1 Mandat **19**

2.2 Composition **19**

La permanence **20**

2.3 Activités **20**

2.3.1 Réunions **20**

2.3.2 Priorités et plan de travail **20**

2.3.3 Avis et rapports transmis au Conseil des collèges **20**

2.3.4 Recherches entreprises à la Commission de l'évaluation **21**

2.3.5 Rencontres **21**

2.4 Conclusion **21**

3. La Commission de l'enseignement professionnel 23

3.1 Mandat **23**

3.2 Composition **23**

La permanence **24**

3.3 Activités **24**

3.3.1 Réunions **24**

3.3.2 Avis **24**

3.3.3 Autres travaux **24**

3.3.4 Rencontres **24**

3.4 Conclusion **24**

Annexe 1

I- Résumé des avis du Conseil des collèges adressés à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1992-1993 **25**

- La création du cégep Marie-Victorin **25**
- L'opportunité d'implanter de nouveaux programmes techniques en septembre 1993 **25**
- Le retrait de l'autorisation de dispenser certains programmes de DEC **25**

II- Résumé du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation publié par le Conseil des collèges en 1992-1993 **27**

- Examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre **27**

III- Résumé des études publiées par le Conseil des collèges dans sa collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial en 1992-1993 **29**

- Mutations des rôles techniques et formation **29**
- La formation en alternance en France **29**
- Les centres spécialisés des collèges **29**
- L'évaluation des programmes de formation dans les collèges. Guide opérationnel — Deuxième version **29**

IV- Résumé d'un autre document publié par le Conseil des collèges en 1992-1993 **31**

- Les programmes modulaires de l'enseignement technique au collégial **31**

Annexe 2

I- Rappel des activités du Conseil et de ses commissions depuis leur création **33**

II- Liste des personnes ayant siégé au Conseil et aux commissions **35**

III- Liste des publications du Conseil et de ses commissions **39**

Les bureaux du Conseil des collèges
905, autoroute Dufferin-Montmorency
3e étage
Québec (Québec)
G1R 5M6
Tél. : (418) 643-9938

Un dernier mot du président du Conseil

La loi 83, *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives*, a abrogé la *Loi sur le Conseil des collèges* (L.R.Q., chapitre C-57.1). Le présent rapport d'activités est donc le dernier que signe le Conseil des collèges. Une situation aussi particulière appelle un mot de conclusion.

Il n'est pas question de faire ici le bilan des activités du Conseil depuis sa création en 1979. Un tel bilan devrait cependant pouvoir être fait un jour, en toute objectivité, par une tierce personne. Il serait, en effet, utile de voir en quoi et comment les avis et les rapports du Conseil ont contribué à améliorer et à développer l'enseignement collégial. Pour faciliter la réalisation éventuelle de tels travaux de bilan et d'évaluation, le présent rapport donne en annexe plusieurs renseignements.

Ce n'est pas non plus le lieu d'analyser ni de commenter la décision d'abolir le Conseil des collèges. Les membres du Conseil ont toujours eu un vif souci de neutralité. Il ne conviendrait donc pas qu'ils analysent eux-mêmes les décisions du législateur à leur égard.

Dans un bref mot de conclusion, je me contenterai donc de faire, très simplement, trois observations.

1. La création du Conseil des collèges

Il importe tout d'abord de rappeler que le Conseil des collèges a été créé en 1979 sur une recommandation que faisait le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport intitulé *le Collège* (connu sous le nom de rapport Nadeau).

Pour « orienter et soutenir la prochaine étape de l'évolution des collèges » et pour assurer « la mise en œuvre du renouveau » contenu dans le Livre blanc *Nouvelle étape*, le gouvernement avait fondé de grands espoirs sur la contribution d'un organisme consultatif. Il n'avait pas hésité à lui confier des mandats nombreux et exigeants concernant l'étude des besoins éducatifs, la proposition et la définition d'objectifs, le développement et la révision des programmes d'études, la répartition et le niveau des ressources financières allouées aux collèges, l'évaluation et l'aide à l'évaluation, la coordination et la concertation... Le gouvernement avait en effet acquis la conviction que « dans une société comme la nôtre, des organismes indépendants et solidement enracinés dans le milieu ont puissamment contribué à stimuler la collaboration et la concertation et à favoriser la poursuite de l'excellence ».

Le Conseil des collèges a toujours cherché à guider sa conduite sur les éléments majeurs de cette conviction. Enraciné, le Conseil l'était d'abord par la large représentativité de ses membres qui venaient de divers milieux (collèges, universités et commissions scolaires ; milieux patronal et syndical ; membres internes et externes aux collèges) et de diverses régions du Québec. Il était aussi enraciné par sa politique des communications et ses méthodes de travail. Il entretenait des contacts réguliers et fréquents avec des représentants de nombreux organismes intéressés à l'enseignement collégial. Il faut rendre hommage à ces organismes et aux collèges qui ont toujours répondu avec empressement et compétence aux demandes du Conseil des collèges.

Le Conseil a aussi eu le souci de stimuler la collaboration et la concertation. Ce souci est non seulement revenu comme un leitmotiv dans ses avis et ses rapports, mais le Conseil a lui-même organisé plusieurs activités d'animation et de réflexion sur des questions dont les solutions ne pouvaient venir précisément que de la collaboration et de la concertation des acteurs.

Enfin, le Conseil s'est vivement préoccupé de « favoriser la poursuite de l'excellence ». Que l'on pense, par exemple, à ses insistances répétées sur la mission des collèges, la formation fondamentale, l'approche programme, l'évaluation, la réussite scolaire, la mise en valeur des ressources humaines... Son dernier rapport sur les priorités pour un renouveau de l'enseignement collégial se situait nettement dans une visée d'excellence.

Le Conseil a certes contribué « à orienter et à soutenir l'étape » qu'ont franchie les collèges de 1979 à 1993. Pour la prochaine étape, d'autres organismes prendront la relève.

2. La fonction d'évaluation

Un des organismes majeurs du renouveau de 1993 sera incontestablement la Commission d'évaluation. Celle-ci, aussi bien par son mandat et ses pouvoirs que par les ressources qui lui seront allouées, n'aura à peu près rien de commun avec l'actuelle Commission de l'évaluation du Conseil des collèges. Dans son rapport sur les priorités, le Conseil des collèges lui-même et de nombreux organismes ont recommandé de renforcer les mécanismes d'évaluation des collèges. La Commission d'évaluation devrait être en mesure d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des collèges et de divers milieux en matière d'évaluation.

Le développement de l'évaluation dans les collèges, sous l'impulsion de la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges, a beaucoup progressé. Malgré un mandat faible et même ambigu, malgré des ressources plus que modestes (la Commission du Conseil pouvait compter sur un personnel de cinq personnes et un budget d'environ 350 000 dollars; la nouvelle Commission aura un personnel d'une trentaine de personnes et un budget d'environ trois millions de dollars), malgré des résistances multiples et tenaces qui se sont manifestées à tous les niveaux, malgré une absence de soutien explicite dans les lois et les règlements, la Commission de l'évaluation a accompli un travail qu'il n'est pas exagéré de qualifier de remarquable. Pour apprécier le chemin parcouru, il suffit, par exemple, de relire le *Journal des débats* de la Commission permanente de l'éducation du mardi 26 mai 1987. Lors de ce débat, le Ministre, à la suite de plusieurs représentations des collèges, rappelait que la Commission de l'évaluation avait strictement un mandat «de caractère général, un mandat d'examiner comment dans l'ensemble les politiques d'évaluation sont mises en oeuvre»; elle n'avait pas le mandat de faire «une évaluation collège par collège». Le Ministre dénonçait le fait que la Commission de l'évaluation «semblait comprendre son mandat comme un mandat d'inspection aux yeux de plusieurs collèges», alors qu'elle aurait, selon son gré, visité les collèges, interrogé le personnel et rendu publics ses rapports d'évaluation.

Pour la nouvelle Commission d'évaluation, un tel débat sur son mandat sera chose du passé. En effet, la loi lui donne explicitement le mandat d'évaluer chacun des programmes dans chacun des collèges; elle aura le pouvoir d'établir ses critères et ses méthodes d'évaluation, d'arrêter son calendrier de travail, de rencontrer qui elle voudra, de rendre publics ses rapports nominatifs quand et comme elle le décidera. Il s'agit là d'un virage majeur.

Il faut souhaiter que la nouvelle Commission produise les résultats escomptés et qu'elle contribue effectivement à améliorer la qualité de la formation collégiale et à maintenir les collèges sur la voie de l'excellence.

3. La fonction consultative

La fonction consultative exercée par le Conseil des collèges retournera au Conseil supérieur de l'éducation, selon la situation qui prévalait avant 1979. Dans ce transfert de responsabilités, le législateur laisse cependant tomber, à peu d'exceptions près, les dimensions particulières et spécialisées de la fonction consultative qu'exerçait le Conseil des collèges.

Depuis sa création, soit de 1979 à 1993, le Conseil des collèges a produit plus de 70 % de ses avis sur des questions particulières expressément prescrites par la loi: création, révision et implantation de programmes d'études; création de nouveaux collèges; répartition des allocations budgétaires entre les collèges; plans et règles des investissements... Ces avis particuliers pouvaient parfois paraître trop spécialisés, ayant peu d'impact sur l'ensemble du réseau collégial. Mais seule une analyse attentive de ces avis permettrait d'en apprécier la juste valeur. Nous pourrions ainsi mesurer jusqu'à quel point ces avis ont pu contribuer à instaurer plus de rigueur, d'équité et de transparence; à fixer des critères et des objectifs centrés sur la mission de formation des collèges; à favoriser une vision stratégique à travers des actions particulières; à éviter les improvisations et les décisions hâtives provoquées par des pressions diverses... Souvent, ces avis ont servi à donner une voix à ceux et à celles qui n'avaient pas accès aux lieux officiels de décision. Ces voix ont fréquemment apporté des points de vue et des considérations d'une utilité incontestable.

Il faut souhaiter que le Conseil supérieur de l'éducation puisse par ses avis, même s'ils sont de portée générale et systémique, contribuer à éclairer directement et concrètement les nombreuses prises de décision particulières. Ce sont ces décisions concernant les objectifs, les programmes et les ressources qui ont des effets importants sur les collèges, sur leur capacité d'accomplir avec qualité ou non leur mission et leurs projets éducatifs.

Je voudrais en terminant remercier les nombreuses personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, participé aux travaux du Conseil des collèges. Je pense tout d'abord à tous les membres et ex-membres du Conseil et de ses commissions qui, bénévolement, ont été les penseurs et les véritables signataires des rapports et des avis du Conseil. Je pense aussi au personnel qui s'est mis au service du Conseil et de ses commissions. Il faut des compétences élevées de recherche, d'analyse, de synthèse, de rédaction, et des attitudes très développées de service, de patience et même d'abnégation pour répondre aux exigences de qualité d'un conseil consultatif. Je pense, enfin, à ces très nombreuses personnes qui ont, de multiples façons, apporté une précieuse collaboration au Conseil. Le Conseil et ses commissions ont multiplié les activités de consultations: rencontres, visites, tables rondes, audiences, entrevues, demandes *ad hoc*. Partout, l'accueil et la collaboration ont été exceptionnels.

Le Conseil des collèges est fier d'avoir pu accompagner les collèges dans leur développement au cours de la décennie des années quatre-vingt. En cédant sa place à d'autres instances, il souhaite aux collèges de réussir leur entreprise de renouveau et d'assurer à la population du Québec une formation collégiale de qualité.

Le président du Conseil des collèges,
Yvon Morin

1. Le Conseil des collèges

1.1 Présentation

Le 15 juin 1993, le gouvernement du Québec a adopté la loi 83 créant la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et abrogeant la *Loi sur le Conseil des collèges* (art. 28).

Le Conseil des collèges fut créé, en 1979, par une loi qui en a déterminé la constitution et l'organisation.

Cet organisme est constitué :

— du Conseil même, qui a comme fonctions d'adresser des avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et de faire rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial ;

— de la Commission de l'évaluation, qui adresse des avis au Conseil sur l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de leur mise en oeuvre et qui offre un service d'évaluation aux collèges ;

— de la Commission de l'enseignement professionnel, qui est chargée d'adresser au Conseil des avis sur les politiques touchant l'enseignement professionnel et d'assurer les rapports du Conseil avec les organismes intéressés à cet enseignement.

1.2 Mandat

La *Loi sur le Conseil des collèges* prévoit les fonctions et pouvoirs du Conseil aux articles suivants :

— Fonctions, article 12. Le Conseil a pour fonctions de donner des avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les projets et matières visés dans l'article 14 ainsi que sur toute autre question concernant l'enseignement collégial qui lui est déférée par le Ministre. Il fait rapport au Ministre sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

— Pouvoirs, article 13. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut notamment :

a) proposer les objectifs qui doivent être poursuivis pour que soit assuré le développement de l'enseignement collégial et les réviser périodiquement ;

b) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public en matière d'enseignement collégial ;

c) soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des recommandations sur toute question concernant l'enseignement collégial ;

d) faire effectuer les études et les recherches jugées utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

— Avis du Conseil, article 14. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est tenu de soumettre à l'avis du Conseil :

a) les projets de règlements visés dans les paragraphes *b* et *c* du premier alinéa[1] et dans le deuxième alinéa de l'article 18[2] de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (1966-1967, chap. 71) ;

b) les projets de création de nouveaux collèges ;

c) les projets de création de nouveaux programmes d'enseignement collégial qui sont établis par le ministre ;

d) le plan de répartition par collège des programmes d'enseignement collégial ;

e) les politiques d'allocation entre les collèges du montant global des crédits annuels accordés pour l'enseignement collégial ;

f) le plan et les règles de répartition entre les collèges des budgets d'investissements.

1.3 Composition

Le Conseil des collèges se compose de dix-huit membres nommés par le gouvernement, dont au moins huit proviennent du milieu collégial.

Le président est nommé par le gouvernement pour cinq ans. Le président de la Commission de l'enseignement professionnel et le président de la Commission de l'évaluation sont également membres du Conseil. Ils sont nommés pour trois ans, par le gouvernement, à la suite de la recommandation du Conseil.

Le mandat des présidents et des membres du Conseil ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois.

Le secrétaire du Conseil est nommé pour cinq ans, par le gouvernement, sur la recommandation du Conseil. Son mandat peut être renouvelé.

1 Soit les règlements portant sur les programmes d'études, l'admission des étudiants, les examens et les diplômes, la qualification du personnel pédagogique.

2 Soit les pouvoirs que le Ministre peut exercer dans l'application des règlements identifiés ci-dessus.

Composition du Conseil des collèges au 30 juin 1993

Nom	Fonction	Mandat	Lieu de travail
Morin, Yvon	Président	1990-1995 2e	Québec
Personnes du milieu collégial			
Bernier, René J.	Professeur Cégep de La Pocatière	1992-1995 2e	La Pocatière
Bourque, Jules	Directeur général Cégep de la Gaspésie et des Îles	1991-1994 2e	Gaspé
Hébert, Gaëtan	Directeur des affaires corporatives et des communications Cégep Lionel-Groulx	1992-1995 1er	Sainte-Thérèse
Lewis, Yves	Directeur général adjoint et directeur des services pédagogiques Institut Teccart inc.	1992-1995 2e	Montréal
Martel, Bernard	Professeur Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1992-1995 1er	Rouyn-Noranda
McCormack, Raymonde	Vice-présidente Conseil d'administration Collège Régional Champlain	1991-1994 1er	Sainte-Foy
Poulin, Claude	Professeur Cégep de Sainte-Foy	1991-1994 2e	Sainte-Foy
Solange, Jean-Claude	Directeur adjoint des services pédagogiques Cégep Ahuntsic	1990-1993 1er	Montréal
Personnes du monde du travail, de la coopération et des affaires			
Blondin, Michel	Adjoint au 1er vice-président Investissement Fonds de solidarité des travailleurs du Québec	1991-1994 2e	Montréal
Pagé, Danielle	Présidente Reprotech inc.	1992-1995 1er	Montréal
Robitaille Lamarre, Céline	Linguiste	1992-1995 1er	Montréal
Représentant des parents			
Pross, Karmen	Membre du Conseil d'administration Cégep de Limoilou	1990-1993 1er	Charlesbourg
Personne du milieu universitaire			
Trottier, Claude	Vice-doyen aux études avancées et à la recherche Faculté des sciences de l'éducation Université Laval	1992-1995 1er	Québec
Personne du milieu de l'enseignement secondaire			
Blanchard, Rémi	Coordonnateur Service de l'enseignement Commission scolaire des Chênes	1992-1995 1er	Drummondville
Fonctionnaire du gouvernement			
Trempe, Robert	Sous-ministre adjoint Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration		Montréal

Présidents des commissions			
Marsolais, Arthur	Président de la Commission de l'enseignement professionnel	1993-1996 2e	Québec
Simard, Nicole	Présidente de la Commission de l'évaluation	1991-1994 2e	Montréal

1.4 Organisation interne

Le Conseil et les commissions peuvent compter sur le support professionnel et technique de fonctionnaires nommés et rémunérés selon la *Loi sur la fonction publique*. L'organisation administrative du Conseil des collèges est la suivante :

Organigramme du Conseil des collèges

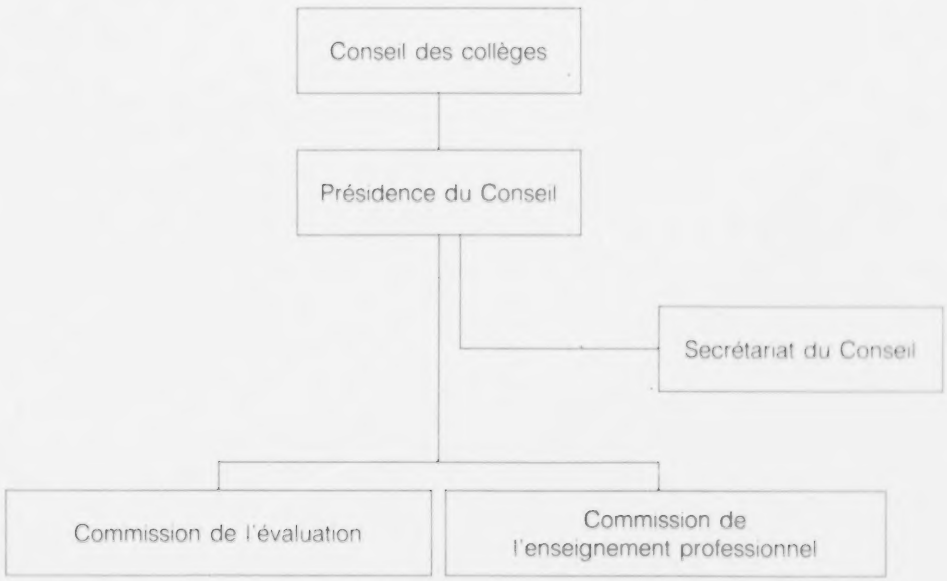

L'effectif autorisé du Conseil des collèges, en 1992-1993, était composé de la façon suivante:

— Hors cadres	4
— Professionnels et professionnelles	12
— Technicien ou technicienne	1
— Agents ou agentes de secrétariat	4
— **Total**	**21**

De plus, en 1992-1993, le Conseil des collèges a fait appel aux services d'occasionnels et d'occasionnelles (équivalent de trois personnes-année).

La permanence du Conseil des collèges au 30 juin 1993

Présidence

Yvon Morin
Président

Lucie Roy
Secrétaire principale

Secrétariat du Conseil

Jean-Claude Sauvé
Secrétaire du Conseil

Bengt Lindfelt
Coordonnateur des études et de la recherche

Claudine Audet
Agente de recherche

Normande Levesque
Agente d'information

Claude Marchand
Agent de recherche

Micheline Poulin
Documentaliste

Paul Vigneau
Agent de recherche

Francine Allard
Secrétaire administrative

Monique V. Letarte
Secrétaire

Commission de l'évaluation

Nicole Simard
Présidente

Claude Moisan
Coordonnateur de la Commission

Léandre Bouchard
Agent de recherche

André Laurion
Agent de recherche

Ginette Lepage
Secrétaire

Commission de l'enseignement professionnel

Arthur Marsolais
Président

Francine Richard
Coordonnatrice de la Commission

Pierre Côté
Agent de recherche

Hélène Pinard
Agente de recherche

Lise Thibault
Secrétaire

Personnel occasionnel

En vertu d'ententes spéciales, la Commission de l'évaluation a aussi bénéficié des services de trois professionnels:

Hélène Allaire
Agente de recherche

Hélène Bergeron
Agente de recherche

Gilles Laferrière
Chargé de projet

Budget de fonctionnement du Conseil des collèges pour l'année financière 1992-1993 (en milliers de dollars)

	1991-1992	1992-1993
Traitements	1 056,2	1 101,0
Autres rémunérations	30,2	25,1
Communications	107,6	131,1
Services	180,0	169,8
Entretien	10,0	10,0
Loyer	8,3	8,5
Fournitures	30,5	22,0
Équipement	3,5	3,5
Équipement — Capital	10,0	5,2
Autres dépenses	1,0	1,0
Total	**1 437,3**	**1 477,2**

1.5 Activités

1.5.1 Réunions

Du 1er juillet 1992 au 30 juin 1993, le Conseil des collèges a tenu six réunions ordinaires, habituellement de deux journées chacune.

1.5.2 Nominations au Conseil et aux commissions

Par un décret du Conseil exécutif, en 1992-1993, le gouvernement a procédé à la nomination suivante :

— le 7 octobre 1992, le mandat de M. Yves Lewis est renouvelé pour trois ans.

Durant l'année 1992-1993, le Conseil a procédé à une nomination à sa Commission de l'évaluation. On trouvera des indications à ce sujet à la section 2 du présent rapport.

1.5.3 Avis

Au cours des six réunions ordinaires qu'il a tenues durant l'année, le Conseil des collèges a adopté trois avis qu'il a adressés à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Deux de ces avis ont été adressés à la Ministre sous forme de lettre.

Ces avis, dont on peut lire les résumés à l'annexe I, sont les suivants :

— 93.110 La création du cégep Marie-Victorin

— Lettre L'opportunité d'implanter de nouveaux programmes techniques en septembre 1993

— Lettre Le retrait de l'autorisation de dispenser certains programmes de DEC

1.5.4 Rapports

Durant l'année 1992-1993, le Conseil des collèges a publié son treizième rapport annuel (1991-1992).

Le Conseil a aussi publié le rapport 1991-1992 de sa Commission de l'évaluation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation : *Examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre*. Dans sa collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial, le Conseil a publié quatre documents : *Mutations des rôles techniques et formation*, *La formation en alternance en France*, *Les centres spécialisés des collèges et les services comparables*, *L'évaluation des programmes de formation dans les collèges. Guide opérationnel — Deuxième version*. Enfin, le Conseil a publié un document de réflexion sur l'assouplissement et la diversification de la structure des programmes et de la sanction des études. Ce document s'intitule *Les programmes modulaires de l'enseignement technique au collégial*. On trouvera un résumé de ces rapports à l'annexe I.

1.5.5 Communications

À sa réunion d'octobre 1992, le Conseil a adopté un plan de communication pour l'année 1992-1993. Élaboré à partir de la politique des communications et du plan de travail du Conseil, le plan de communication proposait un certain nombre d'activités à réaliser au cours de l'année.

En novembre 1992, le Conseil a adopté la mise à jour de sa politique des communications, politique effective depuis novembre 1989. Cette mise à jour portait essentiellement sur un nouveau partage des responsabilités.

En 1992-1993, le Conseil a poursuivi la publication de son bulletin d'information (un numéro), outil privilégié pour assurer la diffusion des travaux du Conseil et de ses deux commissions.

Publié à 19 000 exemplaires, dont 3000 en version anglaise, le bulletin était distribué à tous les administrateurs, au personnel professionnel enseignant et non enseignant, aux associations étudiantes, aux syndicats des employés de soutien et aux bibliothèques du réseau collégial. Cette importante diffusion permettait de remédier à l'impossibilité, pour le Conseil, de publier à grand tirage les avis et les rapports.

Le Conseil a pris diverses initiatives pour informer le grand public : des rencontres individuelles avec des représentants de la presse écrite, des participations à des émissions d'affaires publiques et, enfin, des envois de dossiers à la presse écrite et électronique.

1.6 Conclusion

À l'automne 1992, les activités du Conseil ont particulièrement été axées sur les travaux de la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois.

En 1992-1993, comme au cours des années précédentes, le président du Conseil ainsi que le personnel de la permanence ont entretenu des liens étroits avec les représentants des collèges et organismes intéressés à l'enseignement collégial, soit lors de rencontres où étaient abordés des sujets d'intérêt commun, soit en prenant activement part à divers colloques et forums.

Enfin, les membres et la permanence du Conseil ont rencontré la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à deux reprises en 1992-1993. Ces rencontres ont porté respectivement sur les priorités de développement de l'enseignement collégial (à l'automne 1992) et sur les orientations gouvernementales en cette matière (en avril 1993).

2. La Commission de l'évaluation

2.1 Mandat

Selon l'article 17 de la *Loi sur le Conseil des collèges*, le mandat de la Commission de l'évaluation se définit comme suit : « La Commission de l'évaluation est chargée de procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de la mise en oeuvre de ces politiques, et d'adresser au Conseil les avis que lui suggère un tel examen. Elle offre également aux collèges un service d'évaluation de leurs programmes d'enseignement ou d'un aspect quelconque de leur pratique institutionnelle. »

2.2 Composition

En 1992-1993, la Commission de l'évaluation a vu un nouveau membre s'ajouter à son équipe en remplacement du poste laissé vacant, en janvier 1993, par M. Jean-Claude Deschênes, adjoint au développement pédagogique au cégep de Saint-Jérôme. Il s'agit de M^me^ Nicole Lafleur, directrice des services pédagogiques au cégep de Lévis-Lauzon.

La Commission de l'évaluation, présidée par M^me^ Nicole Simard, était, en juin 1993, composée de sept membres dont trois provenaient du réseau collégial et quatre des milieux socioéconomique et communautaire.

Nom	Fonction	Mandat	Lieu de travail
Simard, Nicole	Présidente	1991-1994 2e	Montréal
Filion, Odette	Conseillère pédagogique Commission scolaire des Manoirs	1991-1994 1er	Terrebonne
Lafleur, Nicole	Directrice des services pédagogiques Cégep de Lévis-Lauzon	1993-1996 1er	Lauzon
Landry, Louise	Conseillère pédagogique Cégep de Rosemont	1991-1994 1er	Montréal
Lauzon, Michelle	Professeure et chargée de projet Cégep de Maisonneuve	1990-1993 1er	Montréal
Moran, Patrick	Adjoint au Secrétaire du Conseil du trésor Gouvernement du Québec	1990-1993 1er	Québec
Roy, Sarto	Directeur des services professionnels et de réadaptation Service d'adaptation Osmose	1991-1994 1er	Rimouski
Sénéchal, Marcel	Directeur de l'analyse et du développement Fédération des CLSC du Québec	1991-1994 1er	Montréal

Un poste est vacant.

La permanence

L'équipe d'appui à la Commission était composée de trois personnes permanentes: M. Claude Moisan, coordonnateur et de MM. Léandre Bouchard et André Laurion, agents de recherche et d'une agente de recherche occasionnelle, M^me^ Hélène Bergeron. En vertu d'ententes spéciales, la Commission a aussi bénéficié des services de deux autres professionnels: M^me^ Hélène Allaire et M. Gilles Laferrière.

Les travaux de secrétariat à la Commission ont été assurés par M^me^ Ginette Lepage.

2.3 Activités

2.3.1 Réunions

Du 1^er^ juillet 1992 au 30 juin 1993, la Commission de l'évaluation a tenu huit réunions ordinaires représentant ainsi un total de quatorze jours de séances de travail.

2.3.2 Priorités et plan de travail

Au cours de l'année 1992-1993, la Commission de l'évaluation a poursuivi l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des amendements apportés par les collèges à leur texte de politique. Ainsi, au cours de cette année, la Commission a examiné quatre politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, deux projets de politique et des amendements à vingt et un textes de politique.

Cinq établissements n'ont pas de politique considérée comme satisfaisante par la Commission. Il s'agit d'un établissement privé subventionné, qui a cependant présenté un projet de politique, et de quatre établissements privés sous permis. Il faut noter que l'un de ces derniers a déposé un projet de politique et que les trois autres collèges n'ont été inscrits au répertoire des établissements d'enseignement collégial qu'en 1992-1993.

Concernant son mandat d'examen de la mise en oeuvre des politiques, la Commission n'a pas effectué de visite en 1992-1993. Toutefois, en vue de la publication de son rapport nominatif et pour répondre à une demande que lui a adressée la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, la Commission a examiné les modifications à la mise en oeuvre de la politique de près de 50 établissements. Dans son rapport intitulé *Examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre*, résumé à l'annexe I, la Commission présente, notamment, l'état de la situation à propos de la mise en oeuvre de la politique de tous les établissements visités au cours des années 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991.

Dans le cadre du second volet de son mandat, aide et soutien aux établissements, la Commission a poursuivi l'expérimentation de son cadre de référence sur l'évaluation des programmes de formation au collégial. De septembre 1992 à juin 1993, la Commission a expérimenté un modèle d'évaluation de programmes avec trois collèges volontaires: le cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour le programme en Sciences humaines, le cégep de Drummondville pour le programme de Bureautique et le cégep de Bois-de-Boulogne pour le programme en Soins infirmiers. Le support apporté par la Commission dans le cadre de l'expérimentation s'est concrétisé de la façon suivante: rédaction de considérations éthiques afin de bien départager les responsabilités de chacune des instances du collège lors de l'évaluation; élaboration d'instruments de cueillette de données; information et formation de certains partenaires des collèges lors de la phase de planification de l'évaluation. Les résultats de cet exercice serviront à améliorer le modèle et les instruments utilisés par les trois collèges lors de l'évaluation de leur programme.

Au cours de cette année, la Commission de l'évaluation a poursuivi ses travaux pour la préparation d'un examen synthèse pour le programme de Sciences humaines et d'un examen synthèse de discipline en mathématiques. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec neuf collèges: Sherbrooke, François-Xavier-Garneau, Joliette-De Lanaudière et Matane pour le programme de Sciences humaines; Valleyfield, Rosemont, Édouard-Montpetit, Rimouski et Marianopolis pour les mathématiques. Le développement d'examens synthèse se situe dans la problématique de l'évaluation des apprentissages au collégial. Ces examens, administrés à titre expérimental au printemps 1993, devraient permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs d'un programme ou d'une discipline.

2.3.3 Avis et rapports transmis au Conseil des collèges

Au printemps 1993, la Commission a déposé au Conseil des collèges son rapport 1991-1992 sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation. Ce rapport, intitulé *Examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre*, sera rendu public en août 1993. Il porte sur la situation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au 30 novembre 1992 et sur l'examen de la mise en oeuvre de la politique de 67 établissements visités en 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991.

De plus, dans le cadre de l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de l'examen de la mise en oeuvre de ces politiques, la Commission a expédié, en 1992-1993, 27 rapports

d'examen de politiques, de projets ou d'amendements à autant de collèges ainsi que 54 rapports d'examen des modifications à la mise en oeuvre des politiques à 48 établissements.

Au cours de l'année 1992-1993, la Commission de l'évaluation n'a rédigé aucun avis.

2.3.4 Recherches entreprises à la Commission de l'évaluation

Les travaux de la Commission, entourant l'expérimentation de son cadre de référence sur l'évaluation des programmes de formation, ont conduit à l'élaboration d'un document synthèse comprenant un cadre théorique, un guide opérationnel et des considérations éthiques pour l'évaluation des programmes de formation. Ce document sera diffusé en août 1993 auprès du réseau.

La Commission de l'évaluation a, de plus, effectué une revue des pratiques d'évaluation des établissements dans quelques systèmes d'éducation, au Canada et à l'étranger, afin de voir de quelle manière ces pratiques pourraient s'appliquer à l'évaluation des établissements québécois. Les résultats de cette recherche pourront éventuellement alimenter la réflexion des collèges désireux de développer et d'appliquer une politique d'évaluation des établissements.

2.3.5 Rencontres

Au cours de l'année 1992-1993, la Présidente a rencontré, de façon ponctuelle, des directeurs généraux et des directeurs des services pédagogiques de différents collèges pour échanger sur divers aspects du dossier de l'évaluation. Elle a assisté à des journées d'étude et à des colloques à titre de personne-ressource ou de participante.

La Présidente a rencontré des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale du Sénégal pour les informer sur la fonction d'évaluation dans les cégeps. Elle a rencontré également des représentants de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, de la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec (CEQ) et de la Fédération autonome du collégial en vue d'échanger et de les informer sur les dossiers de l'évaluation. Elle a, de plus, participé à une réunion d'échanges avec des représentants du Conseil supérieur de l'éducation à propos d'un avis rédigé par celui-ci et portant sur le développement de l'enseignement collégial.

Dans le cadre de l'évaluation de programmes de formation, plus d'une vingtaine de rencontres ont eu lieu avec les collèges expérimentateurs ainsi qu'avec les autres collèges du réseau. Ces rencontres avaient pour but d'échanger sur l'expérience des établissements en évaluation de programmes et de recueillir leurs réactions sur l'approche et les instruments privilégiés par la Commission dans ce champ de l'évaluation. Le sous-comité du comité mixte Fédération des cégeps/DGEC ainsi que le Service de développement des programmes et le Service des études et du développement (DGEC) ont été également rencontrés en vue d'échanger sur l'évaluation locale et nationale des programmes.

Dans le cadre de l'élaboration d'un examen synthèse pour le programme de Sciences humaines et d'un examen synthèse de discipline en mathématiques, près d'une dizaine de rencontres ont été effectuées avec les collèges concernés.

Enfin, la commission parlementaire entourant le renouveau de l'enseignement collégial québécois a amené la présidente de la Commission de l'évaluation à assister à plusieurs audiences. Cette dernière a, de plus, participé à la présentation du rapport du Conseil des collèges devant cette commission.

2.4 Conclusion

Le premier volet du mandat de la Commission de l'évaluation dans le champ des apprentissages, plus spécifiquement l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre, a été rempli selon les attentes par le biais des diverses activités réalisées au cours de l'année 1992-1993.

Le second volet de son mandat, aide et service aux établissements, a été rempli par le biais des dossiers d'évaluation de programmes et d'élaboration d'examens synthèse. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la collaboration de plusieurs collèges du réseau.

3. La Commission de l'enseignement professionnel

3.1 Mandat

Selon l'article 18 de la *Loi sur le Conseil des collèges*, le mandat de la Commission de l'enseignement professionnel se définit comme suit : « La Commission de l'enseignement professionnel est chargée de présenter des avis au Conseil qui doit la consulter sur les politiques touchant l'enseignement professionnel. Elle assure les rapports du Conseil avec les divers organismes intéressés à l'enseignement professionnel. »

3.2 Composition

En juin 1993, la Commission de l'enseignement professionnel était composée des personnes suivantes :

Nom	Fonction	Mandat	Lieu de travail
Marsolais, Arthur	Président	1993-1996 2e	Québec
Borecky, Richard E.	Directeur — Centre de l'Éducation permanente Collège Dawson	1992-1995 2e	Montréal
Denis, Guy	Adjoint au directeur des services pédagogiques Cégep de Sherbrooke	1990-1993 2e	Sherbrooke
Deschênes, Gilles	Coordonnateur de la formation sur mesure Institut d'ordinique du Québec Cégep Lionel-Groulx	1990-1993 1er	Sainte-Thérèse
Drolet, Jean-Claude	Conseiller pédagogique Commission des écoles catholiques de Québec	1992-1995 2e	Québec
Grisé, Sylvie	Professeure Département d'éducation spécialisée Cégep de Rimouski	1992-1995 1er	Rimouski
Lamarche, François	Conseiller syndical Confédération des syndicats nationaux (CSN)	1992-1995 1er	Montréal
Le Quoc, Sinh	Directeur de l'enseignement et de la recherche École de technologie supérieure	1992-1995 1er	Montréal
Saint-Georges, Diane	Conseillère Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain	1992-1995 2e	Montréal

La permanence

L'équipe d'appui à la Commission était composée de M^me^ Francine Richard, coordonnatrice, de M^me^ Hélène Pinard et M. Pierre Côté, agente et agent de recherche. Les travaux de secrétariat à la Commission ont été assurés par M^me^ Lise Thibault. M. Denis Lebel, de Momentum groupe-conseil inc., s'est associé à la Commission pour analyser divers aspects des centres spécialisés de technologie rattachés à plusieurs cégeps.

3.3 Activités

Les activités de la Commission ont été de trois types au cours de l'année 1992-1993: avis, études, rencontres. Ces trois formes d'activités constituent, dans la pratique, un tout indissociable.

3.3.1 Réunions

Du 1^er^ juillet 1992 au 30 juin 1993, la Commission de l'enseignement professionnel a tenu sept réunions ordinaires, représentant un total de onze jours de séances de travail.

3.3.2 Avis

En conformité avec son mandat, la Commission de l'enseignement professionnel a adressé deux projets d'avis au Conseil des collèges.

- Projet d'avis sur le retrait de quatre programmes d'études techniques et l'autorisation d'offrir trois programmes d'études techniques nouveaux.
- Projet d'avis sur l'autorisation d'offrir onze programmes d'études techniques nouveaux dans l'un ou l'autre de sept collèges.

3.3.3 Autres travaux

Dans le contexte des travaux touchant le rapport *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, le Conseil des collèges a diffusé une recherche documentaire intitulée *Mutations des rôles techniques et formation*. Cette recherche a été réalisée par M^me^ Hélène Pinard, agente de recherche à la Commission. Toujours dans ce contexte, la Commission a discuté d'un document de travail interne intitulé *Collèges et développement régional*.

La Commission a collaboré à la préparation du document de réflexion du Conseil sur les programmes modulaires de l'enseignement technique au collégial.

En 1992-1993, les travaux de la Commission ont porté, pour une large part, sur la répartition géographique des programmes de formation technique. Autour de ce thème, des représentants de douze cégeps ont été rencontrés lors de deux réunions régulières. Ne pouvant, du fait des circonstances, être complétés selon les étapes formelles d'adoption d'un avis, ces travaux sont consignés dans un rapport d'analyse et de réflexion sur le sujet.

Enfin, la Commission a poursuivi sa démarche d'analyse autour du thème « Le programme intégré », dans la perspective habituelle d'un rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel.

3.3.4 Rencontres

La Commission a rencontré, au cours de l'année 1992-1993, des porte-parole de collèges au cours de deux de ses réunions régulières, au collège Édouard-Montpetit en décembre 1992 et au collège Ahuntsic en janvier 1993. Parallèlement, le personnel de la Commission a tenu deux rencontres (Trois-Rivières, Rimouski) avec des représentants de collèges au sujet de la répartition géographique des programmes de formation technique. Elle a également rencontré en entrevues de groupe au-delà d'une centaine d'étudiants et d'étudiantes de troisième année en Techniques administratives, Soins infirmiers, Mécanique de fabrication et Informatique, autour du thème « programme intégré ».

3.4 Conclusion

Les activités réalisées au cours de l'année 1992-1993 ont permis à la Commission, dans l'esprit du double mandat prévu par la *Loi sur le Conseil des collèges*, d'assumer la préparation d'avis, de collaborer avec le Conseil et de faire porter sa réflexion sur quelques enjeux importants en contact étroit avec de multiples interlocuteurs du réseau collégial.

Annexe 1

I– Résumé des avis du Conseil des collèges adressés à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1992-1993

93.110
La création du cégep Marie-Victorin

Dans une lettre adressée à la Ministre en février 1993, le Conseil lui a recommandé de donner suite à son projet de création du cégep Marie-Victorin. Cet avis favorable s'appuyait sur les besoins anticipés de places additionnelles en enseignement collégial, sur l'entente déjà intervenue entre les autorités du collège et le gouvernement ainsi que sur l'obtention des crédits nécessaires à l'achat et au réaménagement des terrains et des bâtiments.

Bien que la décision gouvernementale ait déjà été prise et officiellement annoncée au moment de la consultation du Conseil, ce dernier a jugé pertinent de transmettre à la Ministre un certain nombre de commentaires sur diverses questions entourant la création du cégep Marie-Victorin.

Ces commentaires portent sur les éléments suivants :

- la nécessité de traduire par des plans triennaux ou quinquennaux les études démographiques et les analyses de besoins de formation ;
- l'importance de prendre également en compte les besoins de formation continue pour les adultes ;
- l'intérêt d'associer, lors de la planification des mesures pour répondre à ces besoins, les groupes qui demandent un cégep ou un campus pour leur région ;
- la nécessité d'éviter les dédoublements inutiles et coûteux en élaborant le devis pédagogique du cégep Marie-Victorin en collaboration avec les collèges de la région de Montréal ;
- l'importance de veiller à ce que le financement du nouveau cégep se fasse par une augmentation proportionnelle de l'enveloppe budgétaire des collèges.

De l'avis du Conseil, une telle façon de faire permettrait de créer un bon équilibre entre les demandes d'admission, les places disponibles (par incidence, l'accessibilité) et les besoins du marché du travail. Elle assurerait également une meilleure planification dans l'octroi d'un nouveau cégep ou d'un campus en réponse à des besoins conjoncturels de places-élèves additionnelles.

Enfin, le Conseil souhaite que des mesures soient prises pour éviter que d'autres établissements privés reconnus d'intérêt public aboutissent, comme le Collège Marie-Victorin, à une impasse financière.

(Lettre)
L'opportunité d'implanter de nouveaux programmes techniques en septembre 1993

Dans cet avis adressé à la Ministre sous forme de lettre en décembre 1992, le Conseil a recommandé d'autoriser le cégep Beauce-Appalaches à offrir le programme de Génie civil, le cégep Dawson à offrir le programme de Design industriel et le cégep de Saint-Félicien à offrir le programme de Tourisme. Ces trois demandes répondaient adéquatement aux critères habituels de demandes d'autorisation de programmes.

Le dossier soumis au Conseil comportait une autre catégorie de demandes qui visent à accélérer l'implantation de nouveaux programmes techniques, d'une part, pour répondre aux besoins créés par l'augmentation prévue de la population étudiante et, d'autre part, pour favoriser un meilleur recrutement en formation technique.

Le Conseil est favorable à de telles mesures et il a recommandé d'autoriser dix des onze demandes en question : Techniques de procédés chimiques au cégep de Maisonneuve ; Technologie de l'architecture et Arts du cirque au cégep André-Laurendeau ; Technologie de la mécanique du bâtiment et Techniques d'éducation spécialisée au cégep de l'Outaouais ; Technologie du génie industriel au cégep de Sherbrooke ; Techniques d'analyse d'entretien au cégep de Trois-Rivières ; Techniques de tourisme au cégep Montmorency ; Techniques de gestion hôtelière et Techniques de gestion des services alimentaires au cégep de Limoilou.

Le Conseil s'interroge cependant sur la pertinence d'autoriser le programme de Graphisme au cégep André-Laurendeau. En effet, ce programme est offert dans trois autres cégeps montréalais et les diplômés en Graphisme éprouvent des difficultés de placement.

(Lettre)
Le retrait de l'autorisation de dispenser certains programmes de DEC

Le Conseil des collèges a recommandé à la Ministre de procéder au retrait de cinq autorisations de programmes : Techniques de diététique au cégep de

Rivière-du-Loup, Techniques de chimie-biologie au cégep de Shawinigan, Techniques de systèmes ordinés au cégep de Baie-Comeau, Céramique au cégep du Vieux Montréal et Arts plastiques au cégep d'Alma.

Réalisées en étroite collaboration entre les collèges et la Direction générale de l'enseignement collégial, ces fermetures de programmes ont été préparées avec les préoccupations suivantes: favoriser la poursuite des études des élèves déjà engagés dans l'un de ces programmes; relocaliser et, au besoin, recycler le personnel qui dispensait ces programmes. Dans cette perspective, les collèges ont progressivement cessé d'inscrire de nouveaux élèves dans ces programmes depuis deux ou trois ans. Cet avis a été adressé à la Ministre sous forme de lettre en janvier 1993.

II– Résumé du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation publié par le Conseil des collèges en 1992-1993

Examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre

Ce rapport de la Commission de l'évaluation présente d'abord l'état de la situation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au 30 novembre 1992 et décrit ensuite les orientations de la Commission à l'égard du développement des politiques.

Le premier chapitre indique, en premier lieu, qu'en ce qui concerne l'élaboration des textes de politiques, si l'on excepte trois établissements qui n'ont été inscrits au répertoire des établissements d'enseignement collégial qu'en 1992-1993, 99 % des collèges ont maintenant une politique reconnue comme satisfaisante par la Commission.

En second lieu, ce chapitre présente les progrès réalisés par les 67 établissements, visités au cours des années 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991, dans la mise en oeuvre de leur politique à propos des trois repères majeurs: la diffusion de la politique, l'exercice des responsabilités prévues dans cette dernière et la gestion du plan de cours. Pour ce faire, on rappelle le constat de la mise en oeuvre établi par la Commission un an après sa visite dans les collèges en le comparant à celui qui correspond à la situation observée au 30 novembre 1992. La situation se présente comme suit:

La diffusion de la politique

- Au 30 novembre 1992, 93 % des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages sont diffusées.
- Au moment du premier constat de la Commission 84 % des politiques étaient diffusées.

L'exercice des responsabilités prévues dans la politique

L'application générale de la politique

Au 30 novembre 1992, les responsabilités concernant l'application générale de la politique sont assumées conformément à la politique dans 87 % des cas. Lors du premier constat de la Commission, ces responsabilités étaient exercées conformément à la politique dans 75 % des cas.

Les politiques départementales

Au 30 novembre 1992, 77 % des politiques qui incluent des articles concernant l'élaboration de politiques départementales sont appliquées à cet égard. Au moment du premier constat de la Commission, à ce même égard, 46 % des politiques étaient appliquées.

La concertation sur les contenus des plans de cours et sur les activités d'évaluation et leur coordination

Au 30 novembre 1992, 88 % des politiques qui traitent de la concertation sur les contenus des plans de cours et sur les activités d'évaluation sont appliquées à cet égard. Lors du premier constat de la Commission, 79 % des politiques qui comportent des règles touchant cette concertation étaient appliquées.

La reconnaissance d'activités étudiantes

Au 30 novembre 1992, comme au moment du premier constat de la Commission, 90 % des politiques qui font état de modalités touchant la reconnaissance d'activités étudiantes sont appliquées relativement à celles-ci.

La reconnaissance des acquis

Au 30 novembre 1992, 76 % des politiques qui traitent de la reconnaissance des acquis sont appliquées à cet égard. Lors du premier constat de la Commission, à ce même égard, 71 % de ces politiques étaient appliquées.

L'application de la politique à l'éducation des adultes

Certains collèges ont élaboré une politique spécifique pour le secteur de l'éducation des adultes. D'autres y appliquent leur politique institutionnelle et le mentionnent explicitement dans le texte de cette dernière. Enfin, certains autres, sans le mentionner dans leur politique, appliquent cependant leur politique institutionnelle à ce secteur.

Considérant ces différentes situations, au 30 novembre 1992, dans 85 % des cas, les collèges veillent au respect de la politique institutionnelle dans ce secteur d'enseignement. Lors du premier constat de la Commission, ce pourcentage était de 83 %.

La gestion du plan de cours

Au 30 novembre 1992, dans 90 % des politiques, les articles relatifs à la gestion du plan de cours sont appliqués. Lors du premier constat de la Commission, ces articles étaient appliqués dans 75 % des cas.

Le premier chapitre présente également les modalités qu'ont adoptées ces collèges pour mettre en oeuvre leur politique ainsi que les moyens qu'ils ont utilisés pour soutenir son application.

Au second chapitre, tout en reconnaissant l'important travail qu'ont accompli les collèges afin d'encadrer plus rigoureusement les éléments «périphériques» à l'acte d'évaluer, notamment en ce qui a trait à la gestion du plan de cours, la Commission affirme que les établissements doivent incontestablement centrer davantage leur politique sur l'acte même d'évaluer

puisqu'il est l'objet de cette politique. À cette fin, la Commission énumère des critères de qualité auxquels doit répondre l'évaluation des apprentissages. Elle présente également des éléments qui, selon elle, devraient être pris en compte par les collèges lors de la révision de la politique. Pour ce faire, la Commission s'inspire de la politique révisée de quelques collèges. En effet, dans certains établissements, cette opération a engendré des textes enrichis de politiques que la Commission qualifie de «politiques de deuxième génération». Celles-ci prévoient non seulement des mécanismes pour s'assurer de l'exercice des responsabilités mais elles énoncent également des règles relatives à l'acte d'évaluer qui respectent certains critères de qualité de l'évaluation des apprentissages.

En guise de conclusion, la Commission donne un aperçu de l'état de ses travaux dans les domaines de l'évaluation des apprentissages et des programmes d'études et en dégage quelques enseignements utiles pour l'avenir de l'évaluation dans l'enseignement collégial.

III- Résumé des études publiées par le Conseil des collèges dans sa collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial en 1992-1993

Mutations des rôles techniques et formation

Dans le cadre de ses travaux préparatoires à son rapport sur les priorités de développement de l'enseignement collégial, le Conseil des collèges a fait réaliser quelques études dont celle intitulée *Mutations des rôles techniques et formation*, étude documentaire préparée par madame Hélène Pinard, agente de recherche à la Commission de l'enseignement professionnel.

Cette étude attire l'attention sur les courants de fond qui se dessinent dans l'évolution du travail et sur les nouvelles compétences que cette évolution exigera de la part du personnel technique.

La première partie de l'étude présente un portrait de l'environnement économique, technologique et social susceptible d'avoir une influence sur le rôle des futurs techniciens et techniciennes. Dans la deuxième partie, l'auteure traite des modifications que l'environnement impose à l'organisation des entreprises et à la structure professionnelle des emplois. Dans cette perspective, la troisième partie de l'étude explore la problématique des rôles techniques et des compétences attendues des diverses catégories de personnel dans les entreprises. Enfin, l'auteure dégage les tendances, les défis et les enjeux qui lui paraissent déterminants pour l'avenir de la formation technique.

La formation en alternance en France

Le Conseil des collèges a publié le rapport du stage d'étude de madame Claudine Audet sur la formation en alternance en France. Madame Audet, agente de recherche au Secrétariat du Conseil, a effectué son stage à Paris en avril et en mai 1992.

Mode d'organisation de l'enseignement qui combine la formation dans un établissement scolaire et l'activité dans un milieu de travail, la formation en alternance (ou l'alternance études-travail) suscite de plus en plus d'intérêt au Québec. En France, elle est généralement considérée comme un des éléments majeurs devant permettre le rapprochement entre le système éducatif et le monde économique et favoriser ainsi une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation.

Le rapport de stage fait état du développement de la formation en alternance en France et présente les principaux dispositifs mis en place, au cours des dernières années, par le système éducatif français. L'auteure analyse les aspects de l'alternance qui sont objets de débats et de questions majeures.

L'expérience française et les questions qu'un tel mode de fonctionnement soulève devraient alimenter la réflexion sur l'alternance études-travail au Québec et contribuer à la mise en oeuvre de nouvelles formules de formation en alternance adaptées au système québécois.

Les centres spécialisés des collèges

En 1991-1992, la Commission de l'enseignement professionnel confiait à M. Denis Lebel, chercheur autonome, le mandat de réaliser une recherche sur les centres spécialisés des collèges. Le chercheur devait analyser les orientations, le fonctionnement, les caractéristiques organisationnelles et les pratiques des centres spécialisés, reconnus ou non, des collèges. Les résultats de cette recherche ont été publiés sous le titre *Les centres spécialisés des collèges et les services comparables*.

L'auteur présente d'abord les origines et les activités des centres spécialisés et il met en lumière leur contribution au développement de l'enseignement professionnel et au développement économique. Dans son rapport, l'auteur identifie un certain nombre de facteurs qui ont contribué au succès ou qui ont été une source de difficulté pour les centres spécialisés. Il souligne l'impact de l'évolution de l'environnement sur les centres depuis leur création et, enfin, il indique les principaux défis à relever pour que les centres consolident leur rôle de motivateur dans le domaine technologique.

L'évaluation des programmes de formation dans les collèges. Guide opérationnel — Deuxième version

Ce document est l'aboutissement d'actions et de réflexions que mène, depuis quelques années, la Commission de l'évaluation. Il fait suite au *Cadre de référence* publié en 1991 et au *Guide opérationnel* paru en 1992. Le document présente l'approche retenue par la Commission en matière d'évaluation de programmes. En 1992-1993, l'approche de la Commission fit l'objet d'une expérimentation rendue possible grâce à la collaboration des trois collèges suivants : le cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le programme de Sciences humaines, le cégep de Drummondville pour le programme de Bureautique et le cégep de Bois-de-Boulogne pour le programme de Soins infirmiers. M^me^ Hélène Allaire et M. Claude Moisan, de la Commission de l'évaluation, ont réalisé ce document.

Dans la première partie du document, les auteurs présentent le cadre théorique sur lequel repose l'approche de la Commission de l'évaluation. On y retrouve les éléments suivants : l'évolution du concept de programme au collégial ; la définition de programme

de formation; les modèles en évaluation de programmes; l'approche en évaluation de programmes de formation; enfin, les impacts de l'évaluation de programmes de formation.

La deuxième partie du document décrit les quatre étapes du processus d'évaluation des programmes de formation dans les collèges: la planification-organisation, la réalisation, le contrôle et l'évaluation du processus. Les deux parties suivantes touchent à la collecte et à l'analyse des données: les auteurs font d'abord l'illustration de la collecte et de l'analyse pour ensuite présenter quelques principes méthodologiques sur l'élaboration des instruments, la collecte, le traitement et l'analyse des données. Enfin, la dernière partie propose un certain nombre de principes et de considérations éthiques formulés sous forme de standards d'évaluation pouvant servir de guide à toute démarche d'évaluation de programmes éducatifs.

IV- Résumé d'un autre document publié par le Conseil des collèges en 1992-1993

Les programmes modulaires de l'enseignement technique au collégial

Dans la foulée des recommandations contenues dans son rapport sur les priorités de développement de l'enseignement collégial, le Conseil et sa Commission de l'enseignement professionnel ont exploré de façon particulière le thème de la diversification des programmes et de la sanction des études en formation technique.

En réponse à une demande de la Ministre désirant être informée sur les résultats les plus récents des analyses du Conseil sur le sujet, ce dernier a préparé un document de réflexion portant sur les éléments suivants : un rappel des grands objectifs qui doivent inspirer le renouveau de la formation technique ; la contribution significative de la diversification de la structure des programmes techniques et de la sanction des études à la poursuite des objectifs du renouveau ; les principales orientations qu'il faudrait suivre, les différents moyens à prendre pour réaliser cette diversification de même que les principales conditions nécessaires à sa réalisation.

Une diversification «attirante»

Plusieurs arguments militent en faveur des programmes techniques divisés en modules «cumulatifs gradués» donnant accès à des sanctions des études intermédiaires au DEC. Il s'agit notamment de :

- l'attrait qu'une telle structure exercerait sur des personnes aux caractéristiques hétérogènes et aux cheminements antérieurs diversifiés ;
- la possibilité de quitter le collège, temporairement ou non, avec une reconnaissance officielle des compétences acquises ;
- la possibilité, pour des élèves incertains de leur choix de carrière ou de leurs capacités de réussite, de mettre à l'épreuve leurs goûts et leurs aptitudes, tout en acquérant des compétences reconnues ;
- une plus grande facilité de passage au collégial pour les élèves du secondaire professionnel ;
- la revalorisation des formations courtes du collégial par une modulation fondée sur une approche plus intégrée de la formation générale et de la spécialisation ;
- une motivation plus grande pour les élèves par l'obtention d'une sanction officielle, pour chacun des modules, attestant la réussite des cours de formation générale et ceux de spécialisation ;
- la possibilité, pour les élèves ayant réussi un ou plusieurs modules, de remplir diverses fonctions de travail qui correspondent aux compétences bien identifiées à chaque étape de la formation.

Des orientations à privilégier

Dans son document, le Conseil propose six orientations à privilégier lors des analyses et de la mise en place d'une structure modulaire dans les programmes techniques. Ces orientations sont les suivantes :

1. Le diplôme des études collégiales doit demeurer le principal objectif de formation de tous les élèves qui s'engagent dans les études techniques au collégial.
2. Il faut introduire une composante de formation générale dans tous les programmes courts.
3. Il faut adapter aux programmes techniques modulaires les objectifs et les contenus de la composante de formation générale pour qu'elle colle davantage aux besoins, aux goûts et aux modes d'apprentissage des élèves de ce secteur.
4. Il importe de répartir les contenus des programmes techniques dans deux ou trois modules gradués, sanctionnés officiellement et comportant chacun une composante de formation générale et une composante de formation technique.
5. Le contenu technique du programme doit être réparti de façon à respecter un processus gradué de formation.
6. Dans la mise en oeuvre d'un enseignement technique modulaire, il importe de ne considérer que les programmes où la réussite d'un module ouvrirait la porte à une fonction de travail bien identifiée comportant des qualifications reconnues et recherchées par les employeurs.

Enfin, le Conseil identifie les principaux moyens à prendre pour opérer le changement dont : des modifications à apporter au *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* ; des changements dans l'organisation scolaire ainsi que dans le mode de financement des collèges et de l'accès à l'aide financière aux élèves. Ce document a été remis à la Ministre en février 1993.

Annexe 2

I– Rappel des activités du Conseil et de ses commissions depuis leur création

Le Conseil, la Commission de l'enseignement professionnel et la Commission de l'évaluation tenaient chacun de sept à dix réunions par année. Lors des séances de travail, d'une durée habituelle de deux jours, les membres procédaient à l'analyse des dossiers élaborés par le personnel de la permanence. Ils définissaient les orientations à retenir pour les dossiers en cours ou à venir et ils adoptaient les textes devant être adressés au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

La provenance des membres du Conseil et des commissions

Des 127 personnes ayant siégé au Conseil et aux commissions (voir la liste au point II de cette annexe), près de la moitié d'entre elles (58) provenaient du milieu collégial et 19 provenaient de l'enseignement secondaire ou universitaire. Au Conseil, quatre personnes ont siégé à titre de représentants des parents et trois autres à titre de représentants du gouvernement, ces derniers n'ayant pas droit de vote. Trente-quatre personnes provenaient du monde socio-économique. Enfin, de 1979 à 1993 le Conseil a eu deux présidents, la Commission de l'évaluation, quatre et la Commission de l'enseignement professionnel, trois.

Les réunions

Dans le cadre de ses travaux réguliers, le Conseil a tenu 113 réunions régulières et 22 réunions extraordinaires totalisant un peu plus de 240 jours de séances de travail. La Commission de l'évaluation a, pour sa part, tenu 127 réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires, pour près de 230 jours. Enfin, la Commission de l'enseignement professionnel a tenu 105 réunions ordinaires et 12 réunions extraordinaires pour quelque 225 jours en séances de travail.

Par ailleurs, le Conseil a organisé douze sessions annuelles, habituellement d'une durée de trois jours, sessions regroupant les membres du Conseil et des commissions ainsi que le personnel de la permanence. Ces sessions comprenaient une rencontre du Conseil avec chacune des commissions et une journée consacrée à un thème de réflexion.

La création de comités *ad hoc*

À l'occasion, le Conseil a fait appel à des comités *ad hoc* pour appuyer et alimenter sa réflexion sur des questions qu'il jugeait alors prioritaires. Ces comités avaient le mandat de proposer au Conseil des orientations à privilégier ou des actions à entreprendre pour la poursuite de ses travaux. Généralement composés de membres du Conseil et, selon le cas, de membres des commissions, ces comités se sont penchés, notamment : sur la gestion financière (1979-1982), sur la recherche scientifique (1980-1981), sur la condition des enseignants (1984-1985) et sur les priorités de développement de l'enseignement collégial (1990-1992).

La présence dans le milieu

Afin de pouvoir assumer son rôle d'organisme consultatif dans toute sa plénitude et d'appuyer ses analyses sur les multiples réalités de l'enseignement collégial, le Conseil a, au fil des ans, organisé diverses activités regroupant des personnes provenant des différents milieux qui s'intéressent à cet ordre d'enseignement. Des membres du Conseil et de la permanence ont aussi participé à de nombreuses activités organisées par les collèges ou par divers organismes d'éducation (journées pédagogiques, colloques, congrès, etc.).

Les activités organisées par le Conseil ont été de différentes natures : organisation de tables rondes ou de journées d'études ; rencontres d'organismes et consultation de groupes d'experts ; visites de collèges ; organisation d'audiences ; lancements d'avis ou de rapports, etc.

Sans relever de façon exhaustive ces nombreuses activités, il importe cependant de signaler que, depuis leur création, le Conseil et ses commissions ont effectué, annuellement, plus de 25 visites dans les collèges. Outre le fait qu'elles permettaient des échanges sur diverses questions se rapportant à l'enseignement collégial, ces visites, rencontres ou journées d'études ont porté sur un certain nombre de dossiers majeurs dont : les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et leur mise en oeuvre (1981-1992) ; la condition enseignante au collégial (1987-1988) ; la réussite, les échecs et les abandons au collégial (1988-1989) ; l'harmonisation du secondaire et du collégial (1989-1990).

Le Conseil a organisé, à deux reprises, des audiences nationales et régionales. À la suite d'une tournée d'animation en 1983 pendant laquelle il a visité tous les collèges publics, le Conseil tenait, en 1984, ses audiences sur *le cégep de demain*. Une seconde tournée, en 1985, a permis au Conseil d'échanger avec des représentants du réseau collégial sur les résultats de sa consultation. Enfin, le Conseil tenait, en

1990-1991, 42 activités qui lui ont permis de rencontrer près de 400 personnes sur les priorités de développement de l'enseignement collégial. Ces activités ont pris les formes suivantes: rencontres spéciales ou visites de collèges, rencontres spéciales avec des organismes, tables rondes générales, régionales ou thématiques, journées d'audiences.

Les publications

Depuis sa création, le Conseil des collèges a publié 198 titres. La liste des publications se retrouve au point III de la présente annexe.

Le Conseil a adressé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science 124 avis se répartissant de la façon suivante:

- avis élaborés à l'initiative du Conseil et de ses commissions: 35 avis
- avis sur des questions déférées par le Ministre: 6 avis
- avis sur des objets nommément prévus dans la loi du Conseil: 83 avis

Les autres publications du Conseil se retrouvent dans les catégories suivantes:

- rapports annuels: 14
- rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial: 10
- rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel: 7
- rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation: 10
- rapports de recherche publiés dans la collection *Études et réflexions sur l'enseignement collégial*: 18
- autres publications: 15

II– Liste des personnes ayant siégé au Conseil et aux commissions

De la création à la dissolution du Conseil, 127 personnes ont siégé au Conseil et à ses deux commissions. Dans la liste qui suit, chaque personne est identifiée sous la fonction qu'elle occupait lors de sa participation aux travaux du Conseil et des commissions.

AU CONSEIL DES COLLÈGES

Présidents

Jeanne L. Blackburn (1979-1985)

Yvon Morin (1985-1993)

Membres

• *Personnes du milieu collégial*

Janine Bernatchez-Simard
Professeure, Cégep de Rimouski (1983-1987)

René J. Bernier
Professeur, Cégep de La Pocatière (1988-1993)

Jules Bourque
Directeur général, Cégep de la Gaspésie et des Îles (1987-1993)

Émile Demers
Directeur général, Cégep de l'Outaouais (1983-1989)

Vincent Di Maulo
Professeur, Cégep de Bois-de-Boulogne (1985-1992)

Mildred Eisenberg
Présidente du conseil d'administration, Vanier College (1979-1985)

Jean-Guy Farrier
Directeur général, Cégep de Shawinigan (1979-1982)

Manon Gagnon
Étudiante, Cégep Édouard-Montpetit (1985-1988)

Jean-Guy Gaulin
Directeur des services aux étudiants, Cégep F.-X.-Garneau (1988-1992)

Sheila Goldbloom
Présidente du conseil d'administration, Vanier College (1985-1989)

Louise Grondin
Professeure, Cégep de Trois-Rivières (1980-1983)

Gaëtan Hébert
Directeur des affaires corporatives et des communications, Cégep Lionel-Groulx (1992-1993)

Paul Inchauspé
Directeur des services pédagogiques, Cégep du Vieux Montréal (1979-1983)

Claude Laberge
Directeur des services pédagogiques, Séminaire de Sherbrooke (1979-1985)

Marcel Lafleur
Directeur général, Cégep de la Région de l'Amiante (1983-1986)

Gilles Leclerc
Directeur des services pédagogiques, Collège Marie-Victorin (1985-1988)

Yves Lewis
Directeur général adjoint et directeur des services pédagogiques, Institut Teccart inc. (1989-1993)

Bernard Martel
Professeur, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (1992-1993)

Raymonde McCormack
Vice-présidente du conseil d'administration, Collège régional Champlain (1991-1993)

Brian Monaghan
Président du conseil d'administration, Champlain Regional College (1990)

Yves Mongeau
Secrétaire général, Cégep Ahuntsic (1979-1985)

Nicole Paquin
Professeure, Cégep de l'Outaouais (1979-1985)

Serge Perreault
Professeur, Cégep Lionel-Groulx (1979-1983)

Bibiane Plourde
Professeure, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (1983-1987)

Claude Poulin
Professeur, Cégep de Sainte-Foy (1987-1993)

Jean-Claude Solange
Adjoint au directeur des services pédagogiques, Cégep Ahuntsic (1990-1993)

• *Personnes du monde du travail, des affaires et de la coopération*

Nicole Béïque-Vetland
Directrice des programmes aux employés, La compagnie Marconi Canada (1988-1991)

Michel Blondin
Adjoint au 1er vice-président, Investissement, Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (1987-1993)

Martine Corriveau-Gougeon
Directrice divisionnaire du Service des lignes, Bell Canada (1983-1987)

Claude Côté
Conseiller syndical, Syndicat canadien de la fonction publique (1981-1986)

Robert Dean
Président, Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (1979-1981)

André Jalbert
Directeur du marketing, La Financière Entraide Coopérant (1985-1988)

Gilles Jobin
Directeur général adjoint, Fédération des Caisses populaires Desjardins (1979-1984)

Rémi Monastesse
Comptable agréé, Val-d'Or (1979-1983)

Danielle Pagé
Présidente, Reprotech inc. (1992-1993)

Ronald Pleau
Vice-président, Ressources humaines et Services administratifs, La Laurentienne (1988-1992)

Céline Robitaille Lamarre
Linguiste (1992-1993)

Thérèse Talbot-Payeur
Femme d'affaires (1987-1988)

• *Représentants des parents*

Jean-Guy Chénard
Membre du conseil d'administration, Cégep de Rimouski (1979-1982)

Serge Hainault
Professeur, Commission des écoles catholiques de Montréal (1982-1985)

Karmen Pross
Orthopédagogue, Commission scolaire de Charlesbourg (1990-1993)

Jos Villeneuve
Président du conseil d'administration, Cégep de Limoilou (1985-1987)

• *Personnes de l'enseignement universitaire*

Jean-Robert Derome
Professeur, Université de Montréal (1979-1985)

Yves Ricard
Professeur, Université du Québec à Trois-Rivières (1988-1992)

Claude Trottier
Vice-doyen aux études avancées et à la recherche, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval (1992-1993)

André Van Neste
Professeur, Université Laval (1985-1986)

• *Personnes de l'enseignement secondaire*

Rémi Blanchard
Coordonnateur au service de l'enseignement, Commission scolaire des Chênes (1992-1993)

Roger Carette
Directeur de l'enseignement, Commission scolaire régionale de la Chaudière (1979-1982)

Jacques Lusignan
Directeur pédagogique régional, Commission des écoles catholiques de Montréal (1982-1985)

Thérèse Ouellet
Directrice générale, Commission des écoles catholiques de Québec (1985-1991)

• *Fonctionnaires du gouvernement*

Pierre Amyot
Directeur de la formation professionnelle, Direction générale des politiques et des programmes, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre (1982-1985)

Jean Pronovost
Directeur général, Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Éducation (1979-1980)

Robert Trempe
Sous-ministre adjoint aux opérations, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1987-1993)

À LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Présidents

Paul Bélanger (1984-1987)

Claude Fortier (1980-1983)

Laurent Laplante (1983-1984)

Nicole Simard (1988-1993)

Membres

Louise Bertrand
Adjointe au directeur des services pédagogiques, Cégep de Trois-Rivières (1988-1991)

Michelle Boily
Membre du conseil d'administration, Cégep de Saint-Félicien (1980-1983)

Louise Bussière
Responsable du dossier de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant, Direction de la formation du personnel enseignant, ministère de l'Éducation (1988-1990)

Mariette Champagne
Chef divisionnaire adjoint, Bell Canada (1983-1984)

Normand Charron
Directeur administratif, Ressources humaines, Dominion Textile (1988-1989)

Denyse Dagenais
Directrice des programmes de baccalauréat, École des hautes études commerciales (1983-1986)

Jean-Claude Deschênes
Adjoint au développement pédagogique, Cégep de Saint-Jérôme (1987-1993)

Renée Dubuc
Conseillère pédagogique en éducation des adultes, Cégep de Rosemont (1980-1983)

Richard Ducharme
Directeur des services pédagogiques, Cégep de Joliette (1980-1983)

Odette Filion
Conseillère pédagogique, Commission scolaire des Manoirs (1991-1993)

André Forest
Directeur général, Cégep de Bois-de-Boulogne (1980-1983)

Jules Fortin
Travailleur social, Hôpital de Chicoutimi (1982-1985)

Paul-Eugène Gagnon
Directeur général, Villa de l'Essor inc. (1985-1987)

Céline Garneau
Professeure, Cégep Édouard-Montpetit (1984-1987)

Louise Gaudreau
Professeure, Université du Québec à Montréal (1989-1991)

Jean-Pierre Goulet
Professeur, Collège de l'Assomption (1980-1985)

Denis Grégoire
Coordonnateur du programme «Parlons-nous», Banque Nationale du Canada (1984-1985)

Aline Huot
Professeure, Cégep François-Xavier-Garneau (1985)

Pierre Jobin
Chargé de cours, Université du Québec à Rimouski (1982-1988)

Robert Keaton
Professeur, Dawson College (1980-1983)

Nicole Lafleur
Directrice des services pédagogiques, Cégep de Lévis-Lauzon (1993)

Louise Landry
Conseillère pédagogique, Cégep de Rosemont (1991-1993)

Michelle Lauzon
Professeure et chargée de projets, Cégep de Maisonneuve (1990-1993)

Guy Lefebvre
Coordonnateur du secteur des Arts, Cégep du Vieux Montréal (1983-1986)

Patrick Moran
Adjoint au secrétaire, Conseil du Trésor (1990-1993)

Jean-Marie Morand
Conseiller pédagogique, Cégep de Limoilou (1988-1991)

Louise Nadeau
Présidente du conseil d'administration, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (1980-1982)

Georges Picard
Conseiller en éducation, Montréal (1988-1991)

Diane Pigeon
Professeure, Cégep de Sherbrooke (1980-1983)

Jacques Plante
Professeur, Université Laval (1986-1989)

Ronald Pleau
Vice-président, Ressources humaines et Services administratifs, La Laurentienne (1987-1988)

Nicole Pourchot
Professeure, Collège Marianopolis (1986-1992)

Sarto Roy
Directeur des services professionnels et de réadaptation, Service d'adaptation Osmose (1991-1993)

Marcel Sénéchal
Directeur de l'Analyse et du développement, Fédération des CLSC du Québec (1991-1993)

Nicole Simard
Coordonnatrice, Secteur des Techniques et des Sciences humaines, Cégep du Vieux Montréal (1985-1988)

Maryse Topakian
Professeure, John Abbott College (1983)

Diane Vézina
Directrice des services pédagogiques, Cégep de Rivière-du-Loup (1983-1985)

À LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Présidents

Claude Gauthier (1986-1989)

Arthur Marsolais (1989-1993)

Claude B. Simard (1980-1986)

Membres

Miriam Bailey
Chef du secteur des Techniques d'administration, secrétariat et informatique, Dawson College (1985-1988)

Chantal Bédard
Directrice des services éducatifs, Commission scolaire de Beauport (1988)

Johanne Bergeron
Technicienne en radiologie diagnostic, Hôtel-Dieu de Montréal (1987-1988)

Gilles Besner
Directeur adjoint, Service d'éducation et d'information, Union des producteurs agricoles (1985-1991)

Michel Blondin
Responsable de la formation, Syndicat des Métallos (FTQ) (1983-1986)

Richard E. Borecky
Directeur, Centre de l'Éducation permanente, Cégep Dawson (1988-1993)

Marcel Collette
Directeur, Formation technique et professionnelle, Service de l'éducation des adultes, Commission des écoles catholiques de Montréal (1980-1985)

Pauline Cossette
Membre de l'AFEAS (1982-1988)

Guy Dauphinais
Consultant en développement organisationnel, Lanthier, Dauphinais inc. (1985-1986)

Guy Denis
Adjoint au directeur des services pédagogiques, Cégep de Sherbrooke (1987-1993)

Gilles Deschênes
Coordonnateur de la formation sur mesure, Institut d'ordinique du Québec, Cégep Lionel-Groulx (1990-1993)

Jean-Claude Drolet
Conseiller pédagogique, Commission des écoles catholiques de Québec (1989-1993)

Robert Dumais
Adjoint au directeur des services pédagogiques, Cégep de Saint-Félicien (1980-1985)

Pauline Gagnon
Adjointe au directeur des services pédagogiques, Cégep de Maisonneuve (1980-1985)

Sylvie Grisé
Professeure, Cégep de Rimouski (1992-1993)

Jean Jaillet
Responsable de l'information, École Polytechnique de Montréal (1983-1985)

Nicole Kobinger
Professeure, Cégep de Sainte-Foy (1983-1990)

François Lamarche
Conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux (1992-1993)

Fernand Landry
Professeur, Cégep de La Pocatière (1980-1983)

André Laprade
Vice-recteur adjoint, Université Concordia (1980-1983)

Normand Laprise
Conseiller en éducation, Cégep d'Alma (1985-1991)

Sinh LeQuoc
Directeur de l'enseignement et de la recherche, École de technologie supérieure (1992-1993)

Marc Levesque
Directeur technique, Sidbec (1980-1983)

Louise Poirier-Magassouba
Professeure, Collège du Nord-Ouest (1980-1983)

Suzie Robichaud
Professeure, Cégep de Jonquière (1983-1990)

Diane Saint-Georges
Conseillère, Direction des ressources humaines, Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain (1989-1993)

Pierrette Samson
Directrice des soins infirmiers, Centre Hospitalier de l'Université de Sherbrooke (1980-1983)

Suzanne Sénécal
Andragogue, Consultante (1990-1992)

III — Liste des publications du Conseil et de ses commissions

Depuis sa création, le Conseil a publié plus de 195 titres. Ces publications se retrouvent, pour consultation, dans les bibliothèques des collèges ainsi que dans les bibliothèques universitaires et municipales inscrites sur la liste du dépôt universel.

Avis

Avis élaborés à l'initiative du Conseil et de ses commissions* (article 13)

- La recherche scientifique dans les collèges (CEP 1981)
- Le développement d'un programme professionnel en techniques de céramique industrielle (CEP 1982)
- La révision du programme fédéral de soutien à l'enseignement postsecondaire (1982)
- Le coût des distances dans les dépenses des collèges (1982)
- L'établissement de politiques d'évaluation dans les collèges (CE 1982)
- Deuxième avis sur l'état et les besoins de l'évaluation dans les collèges (CE 1983)
- Les frais exigés dans les collèges à l'éducation des adultes (1983)
- Le document ministériel «L'évaluation dans le système éducatif» (CE 1984)
- La mise en place des centres spécialisés (CEP 1984)
- L'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres secondaire, collégial et universitaire (CEP 1984)
- La formation en travail de bureau (CEP 1984)
- La réforme du régime de négociations des conditions de travail du secteur collégial public (1984)
- Les bonis forfaitaires attribués aux cadres et gérants des collèges (CE 1984)
- L'élaboration et la révision des programmes professionnels (CEP 1984)
- Le régime d'aide financière aux étudiants du postsecondaire (1984)
- La charge de travail des enseignants au collégial (1984 — Lettre)
- Les politiques d'évaluation dans les collèges (CE 1985)
- L'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels (CEP 1985)
- La reconnaissance des acquis extrascolaires (CE 1984)
- Les accords Québec-Ottawa en matière de formation de la main-d'oeuvre et leur impact sur l'éducation des adultes au collégial (1986)
- Les projets d'orientation des concentrations en sciences humaines et en sciences de la nature (1986)
- L'établissement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les collèges (CE 1984)
- Les liens à établir entre le secondaire et le collégial (1986)
- Reprise des jours de classe suite à des grèves (1986 — Lettre)
- La révision du mode d'allocation des ressources financières du réseau collégial (1987)
- Les orientations de la recherche au collégial et commentaires sur le programme ACSAIR (1987)
- La qualité du français au collégial : éléments pour un plan d'action (1988)
- Calendrier scolaire (1988 — Lettre)
- Formation des futurs policiers (CEP 1988 — Lettre)
- Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages dans les établissements privés sous permis (CE 1989)
- Compressions budgétaires (1989 — Lettre)
- Aide financière aux étudiants dans les années 90. Orientations gouvernementales (1989 — Lettre)
- Le perfectionnement des professeurs du secteur professionnel collégial : analyse de la situation et pistes d'amélioration (CEP 1990)
- L'enseignement de l'anglais dans les collèges anglophones (1990)
- L'harmonisation des formations professionnelles secondaire et collégiale : un atout pour leur développement (CEP 1991)

---

* Lorsque c'est le cas, la Commission ayant collaboré à l'élaboration de l'avis est identifiée de la façon suivante :
(CE) Commission de l'évaluation
(CEP) Commission de l'enseignement professionnel

Avis sur des questions déférées par le ministre (articles 12, 13)

- Le programme de bourses spéciales (CEP 1981)
- Les exigences spécifiques et les conditions particulières d'admission pour certains programmes d'études (1982)
- Le rapport du Comité d'étude sur la formation en sciences infirmières (CEP 1982)
- L'avis de l'Office des professions du Québec sur les conditions supplémentaires et les comités de la formation (CEP 1982)
- Les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés (CEP 1982)
- Le programme de podiatrie (CEP 1986)

Avis sur des objets nommément prévus dans la loi du Conseil (article 14)

- Allocation des ressources au réseau collégial : **neuf avis émis** depuis 1980 dont **deux** sur les ressources à l'éducation des adultes, **deux** sur les ressources à l'enseignement régulier et **deux** sur les ressources en investissements.
- Allocation des ressources au réseau collégial pour l'année 1988-1989 et prospective pour 1989-1990 (1988)
- Les demandes d'autorisation de spécialités professionnelles : **douze avis émis** depuis 1981 (CEP, avis annuel)
- Le règlement relatif aux règlements qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit adopter en ce qui a trait à certaines conditions de vie étudiante au collège (1980)
- L'implantation du programme de techniques de garderie au collège de Sainte-Foy et au collège André-Laurendeau (CEP 1980)
- Le projet d'une nouvelle spécialité professionnelle, les techniques d'audioprothèse, et son implantation au collège de Rosemont (CEP 1980)
- La création et l'implantation d'un programme en techniques de contrôle aérien (CEP 1981)
- Les renseignements que doit contenir le rapport d'activités des collèges d'enseignement général et professionnel (CE 1981)
- La création du programme de contrôleurs de la circulation aérienne et son implantation au collège de Chicoutimi (CEP 1981)
- L'implantation du programme de technologie physique dans quatre collèges du Québec (CEP 1982)
- L'autorisation de la voie de sortie administration générale (programme 410.11) au collège François-Xavier-Garneau (1983)
- Douze projets d'implantation accélérée des programmes professionnels (CEP 1983)
- Le plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art (CEP 1983)
- Le projet de règlement sur le régime pédagogique du collégial (1983)
- Le programme d'orthèses et de prothèses et son implantation au collège Montmorency (CEP 1983)
- Minéraux industriels (CEP 1983 — Lettre)
- La formation professionnelle en techniques de transformation des matières plastiques (CEP 1984)
- Le projet de programme en techniques d'acupuncture (CEP 1985)
- Le projet de programme en techniques d'optimisation et d'entretien d'équipements industriels (CEP 1985)
- Le programme révisé en techniques de génie mécanique (CEP 1985)
- Les programmes expérimentaux révisés en techniques de thanatologie et en techniques de recherches psychosociales (CEP 1985)
- Le projet de programme en techniques d'assainissement et de sécurité industriels (CEP 1985)
- Le projet de programme en techniques de bureau (CEP 1985)
- Le programme révisé en techniques de prothèses visuelles (CEP 1985)
- Le projet de programme en techniques de loisirs (CEP 1985)
- Le programme expérimental des techniques du milieu naturel (CEP 1985)
- Le programme expérimental en techniques d'électrophysiologie médicale (CEP 1986)
- Le projet de programme en techniques de matériaux composites (CEP 1986)
- L'implantation du programme en techniques d'acupuncture (CEP 1986)
- Le programme expérimental en techniques d'audioprothèse (CEP 1986)
- Le programme de techniques d'entretien d'aéronefs (CEP 1986)
- Les programmes révisés en techniques policières, techniques d'intervention en délinquance, techniques d'éducation en services de garde (CEP 1986)
- Microscopie électronique. Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (CEP 1986)
- Le programme expérimental en soins infirmiers (CEP 1987)
- La demande de retrait de quatre programmes du cégep de la Gaspésie et des Îles (CEP 1987)

- Le programme expérimental de denturologie (CEP 1987)
- Certaines modifications à la politique budgétaire des cégeps (1987)
- Demandes d'autorisation pour le programme Art et Technologie des médias (CEP 1987)
- Création d'un collège d'enseignement général et professionnel à Hull (1988)
- Programmes révisés dans le secteur des Communications graphiques (CEP 1988)
- Projet de retrait de programmes en Céramique et soudage (CEP 1988)
- Programmes révisés en Techniques des Sciences naturelles (CEP 1988)
- Projet de décret modifiant le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* (1988)
- Programmes révisés de la famille du Bâtiment et des travaux publics (CEP 1989)
- La demande de retrait du programme de Techniques de la documentation au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CEP 1989)
- Le programme révisé en Techniques d'exploitation et production des ressources marines (CEP 1989 — Lettre)
- La création d'un cégep en Beauce (1989 — Lettre)
- Le programme expérimental de Techniques de gestion de l'imprimerie (CEP 1990)
- Le programme révisé de Techniques administratives (CEP 1990)
- Le programme révisé de Sciences humaines (1990)
- Le programme de Techniques de métiers d'Art (CEP 1990)
- Le nouveau mode d'allocation des ressources budgétaires pour l'enseignement collégial public (1990)
- Les programmes révisés du Secteur technologie et gestion des textiles (CEP 1991)
- Le programme révisé de Technologie de laboratoire médical (CEP 1991)
- Création du programme en Technologie du génie industriel (CEP 1991 — Lettre)
- Création de deux programmes conduisant à un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) en Montage vidéo de pointe et Infographie en cinéma et télévision (CEP 1991 — Lettre)
- Les programmes révisés en Aménagement forestier et Interprétation théâtrale (CEP 1992)
- Modifications au Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1992)
- Le programme de Techniques du meuble et du bois ouvré (CEP 1992)
- Les programmes révisés des Technologies du génie électrique (CEP 1992)
- Le programme de Sciences de la nature (1992)
- L'opportunité d'implanter de nouveaux programmes techniques en septembre 1993 (CEP 1992 — Lettre)
- Le retrait de l'autorisation de dispenser certains programmes de DEC (CEP 1993 — Lettre)
- La création du cégep Marie-Victorin (1993)

Rapports d'activités et rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial

Quatorze rapports annuels depuis l'année 1979-1980.

Dix rapports sur l'état et les besoins **de l'enseignement collégial** dont quatre publiés à même le rapport annuel jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel).

Sept rapports sur l'état et les besoins **de l'enseignement collégial professionnel** dont trois publiés à même le rapport annuel[1] du Conseil, jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel).

Dix rapports sur l'état et les besoins **de l'enseignement collégial en évaluation** dont trois publiés à même le rapport annuel[2] du Conseil, jusqu'en 1983-1984 (cinquième rapport annuel).

Dès le sixième rapport annuel 1984-1985, les rapports sur l'état et les besoins sont publiés séparément, tant pour le Conseil que pour ses deux Commissions. La liste qui suit comprend seulement les titres des rapports publiés séparément du rapport annuel.

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial

Conseil des collèges

- Le Cégep de demain (1984-1985)
- Enseigner aujourd'hui au collégial (1986-1987)
- La réussite, les échecs et les abandons au collégial (1987-1988)

1 Des tirés à part furent également distribués pour les années 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984.

2 Des tirés à part furent également distribués pour l'année 1981-1982.

- L'harmonisation du secondaire et du collégial (1988-1989)
- L'éducation des adultes dans les cégeps (1989-1990)
- L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation[1] (1991-1992)

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial professionnel

Commission de l'enseignement professionnel

- Les choix difficiles (1984-1985)
- Le coût des études, la charge de travail des étudiants, leurs attentes et la réalité après le DEC (1985-1986)
- Et si on parlait des adultes... (1986-1987)
- La diminution de l'effectif du secteur professionnel dans les collèges: enjeux institutionnels et sociaux (1988-1989)

Rapports sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation

Commission de l'évaluation

- Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: bilan et enjeux (1985-1986)
- Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: état de la situation deux ans plus tard (1986-1987)
- Évaluation, accessibilité et formation de qualité (1987-1988)
- La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (1988-1989)
- La mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages: deuxième année d'examen (1990-1991)
- L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre (1991-1992)
- Examen des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre (1992-1993)

Collection études et réflexions sur l'enseignement collégial

Réflexions sur la gestion en période de décroissance
Jean Bouchard, Roger Demeule, Lucien Lelièvre

Les CÉGEP, collèges d'État ou établissements autonomes?
Robert Isabelle

Le partage du pouvoir dans les cégeps: le rôle du conseil d'administration
Le Groupe Connexe

La relation Cégep-milieu: entre le discours et la réalité
René Lapierre

Relever des défis, trouver des solutions. Réflexions sur la formation professionnelle des jeunes
Margaret Whyte

Le régime d'aide financière aux étudiants du postsecondaire
Charles Larochelle

Évaluer l'état de l'éducation
Paul-Émile Gingras

Le vécu, la pratique et le concret dans l'enseignement collégial
Pierre Côté

La participation étudiante aux activités parascolaires et aux instances des collèges
Charles Larochelle

La richesse éducative des stages
Linda Bourgeois

Étude de la pratique professionnelle des enseignants et des enseignantes de cégep
Réginald Grégoire, Gaston Turcotte, Guy Dessureault

Caractéristiques des enseignants et enseignantes de cégep 1983-1984: Annexe statistique de l'Étude de la pratique professionnelle des enseignants et des enseignantes de cegep
Bertrand Simpson

Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel des cégeps
Marcel LaRue, Margaret Whyte

L'éducation des adultes au collégial: En état de développement?
Paul Bélanger, Ndia-Bintu Kayembé

L'enseignement collégial, ou son équivalent, dans quelques provinces et pays
Réginald Grégoire inc.

Mutations des rôles techniques et formation
Hélène Pinard

La formation en alternance en France
Claudine Audet

Les centres spécialisés des collèges et les services comparables
Denis Lebel

L'évaluation des programmes de formation dans les collèges. Guide opérationnel — Deuxième version
Hélène Allaire, Claude Moisan

---

1 Un condensé de ce rapport a été publié en versions française et anglaise (Les points saillants, Highlights).

Autres publications

- Le cégep de demain. Synthèse de la consultation
- Vers l'an 2000 — Les priorités de développement de l'enseignement collégial. Document de consultation
- Les programmes modulaires de l'enseignement technique au collégial
- Commentaires sur la formation professionnelle collégiale du secteur de la santé et des services sociaux
- Commentaires sur le plan d'action ministériel sur la formation professionnelle au secondaire
- Commentaires et interrogations sur les intentions ministérielles touchant le programme Techniques de soins infirmiers et sur les programmes révisés en général
- Rôle et règles d'action de la Commission de l'évaluation
- Cadre d'analyse des politiques institutionnelles d'évaluation
- La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages: modalités d'élaboration
- Le cadre de référence de la Commission de l'évaluation pour l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation
- Cadre de référence pour l'examen de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages
- L'évaluation des programmes de formation au collégial: cadre de référence expérimental
- Cadre de consultation de la Commission de l'enseignement professionnel
- Cadre d'analyse des projets de programmes professionnels expérimentaux et révisés

Composition typographique Alphatek inc.

Achevé d'imprimer en août 1993
sur les presses de l'imprimerie
Laurentides inc. à Loretteville

ISBN 2-551-15808-7

Imprimé au Québec (Canada)

Conseil
des collèges

BEST COPY AVAILABLE